



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 01457

Numéro SIREN : 415 280 627

Nom ou dénomination : VIAPRESSE

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2015 sous le numéro de dépôt 120111

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 24-12-2015

N° DE DEPOT : 2015R120111

N° GESTION : 1998B01457

N° SIREN : 415280627

DENOMINATION : VIAPRESSE

ADRESSE : 7 IMP MARIE BLANCHE 75018 PARIS

DATE D'ACTE : 08-06-2012

TYPE D'ACTE : Procès-verbal du conseil d'administration

NATURE D'ACTE : Nomination(s) de directeur(s) général(aux) délégué(s)

VIAPRESSE

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 228.000 €

**Siège social : 7, Impasse Marie Blanche
750018 PARIS**

RCS PARIS 415.280.627

CONSEIL D'ADMINISTRATION 8 JUIN 2012

L'an deux mille douze et le vendredi huit juin, à 15 heures 30, le Conseil d'administration s'est réuni, au siège social de la société, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Nomination de Monsieur Christophe Blaimont au titre de Directeur Général Délégué

Sont présents ou représentés :

- M. Vincent MAREINE,
- M. Maxime BONIN,
- Monsieur Alain FLEYTOUX, commissaire aux comptes de la Société
- Monsieur Bernard TOSCAN DU PLANTIER

Madame Anne Marie COUDERC et Monsieur Vincent REY se sont excusés.

M. Vincent MAREINE, Président du Conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur la question figurant à l'ordre du jour.

Sur proposition de Monsieur Vincent MAREINE, Directeur Général, le conseil d'administration nomme en qualité de Directeur Général Délégué de la société Viapresse, Monsieur Christophe BLAIMONT, né à Saint Lô, le 13 février 1968, demeurant 12 rue André Antoine – Paris 18^{ème}.

La rémunération brute mensuelle forfaitaire de Monsieur Christophe BLAIMONT est fixée selon le contrat de travail qui le lie avec la Société VIAPRESSE.

En vertu de la délégation de pouvoirs conclue avec la société Viapresse représentée par Monsieur Vincent MAREINE en sa qualité de Président Directeur Général, Monsieur Christophe BLAIMONT, en sa qualité de Directeur Général délégué assumera les attributions suivantes :

- Assurer le suivi du contrôle de gestion et de la comptabilité de la Société et veiller au respect des obligations de la Société en matière administrative, comptable et fiscale,

ly ms

- Assurer le suivi de la paye et veiller au respect des obligations de la Société en matière sociales,
- Superviser les services généraux,
- Veillez au respect de l'ensemble des obligations légales de la Société en matière de droit du travail (recrutement et emploi du personnel, formations, contrat de travail, procédure disciplinaire, représentation du personnel...); de droit des assurances et de sécurité des produits et des installations,
- Définir la politique salariale du personnel,
- Négocier et conclure des contrats avec les éditeurs, les partenaires, les clients et les fournisseurs de la Société,
- Réaliser le budget prévisionnel, le budget de trésorerie.

La liste des tâches exposées ci-dessus n'est pas exhaustive. La société pourra confier au Salarié toutes autres tâches relevant de sa qualité que pourraient nécessiter l'évolution de son poste et le développement de l'activité de la société.

Monsieur Christophe BLAIMONT en sa qualité de salarié rendra compte de son activité et exercera ses fonctions sous l'autorité du Président de la société ou de toute autre personne qui pourrait lui être substituée.

Monsieur Christophe BLAIMONT affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer cette fonction et déclare accepter la fonction de Directeur Général Délégué et les attributions qui viennent de lui être confiées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur en autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Le Président
Vincent MAREINE



Un administrateur
Maxime BONIN

